



RÉSIDENCE AUTONOMIE LE SOURIRE

Livret d'accueil



Bruges

Sommaire

Localisation	p.4
Bruges la ville respire, s'exprime, s'anime	p.5
Les spécificités de la Résidence Autonomie	p.6
L'équipe de la Résidence Autonomie	p.7
Emménager	p.8
Vivre à la Résidence Autonomie	p.9
Contacts utiles	P.12

Édito



Avec un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) composé de quelque 130 agents, la politique de solidarité portée par la ville de Bruges est composée de services complémentaires et de qualité, couvrant les besoins des seniors brugeais. Transport accompagné, portage de repas, restauration collective, programme d'animations dédiées aux retraités sont ainsi regroupés au Pôle Senior, situé dans les parties communes de la résidence autonomie « Le Sourire ».

Plus qu'un immeuble d'habitation, la résidence autonomie est un lieu de vie et de lien social. C'est la ville de Bruges, à travers les agents du Pôle seniors, qui s'occupe de sa gestion et de l'accompagnement des 60 résidents. **Une gestion de proximité, humaine, à l'écoute des résidents et plus largement des usagers qui fréquentent le Pôle seniors.**

Soucieuse de la qualité de vie de tous ses habitants, la ville s'est mobilisée auprès du propriétaire des bâtiments (Enéal) pour que soient entrepris des travaux de rénovation thermique conséquents. Plus de 2,5 millions d'euros ont ainsi été investis pour rénover les 60 logements de la résidence ainsi que le foyer du Pôle seniors. Les travaux (isolation et peinture des façades, pose de volets roulants, reprise de l'étanchéité...) se sont achevés en 2025 et améliorent grandement le confort des résidents et leur quotidien.

Avec ce projet de rénovation, la ville de Bruges poursuit aussi son ambition de transition écologique, à travers les équipements municipaux. En effet, les travaux réalisés doivent permettre une baisse de 68% de la consommation énergétique des bâtiments de la Résidence autonomie.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques concernant les modalités d'accès et d'organisation de la Résidence autonomie, en espérant que cela facilite votre installation.

Brigitte Terraza,
Maire de Bruges,
Vice-présidente de
Bordeaux Métropole



BRUGES LA VILLE RESPIRE, S'EXPRIME, S'ANIME

ENVIRONNEMENT ET NATURE

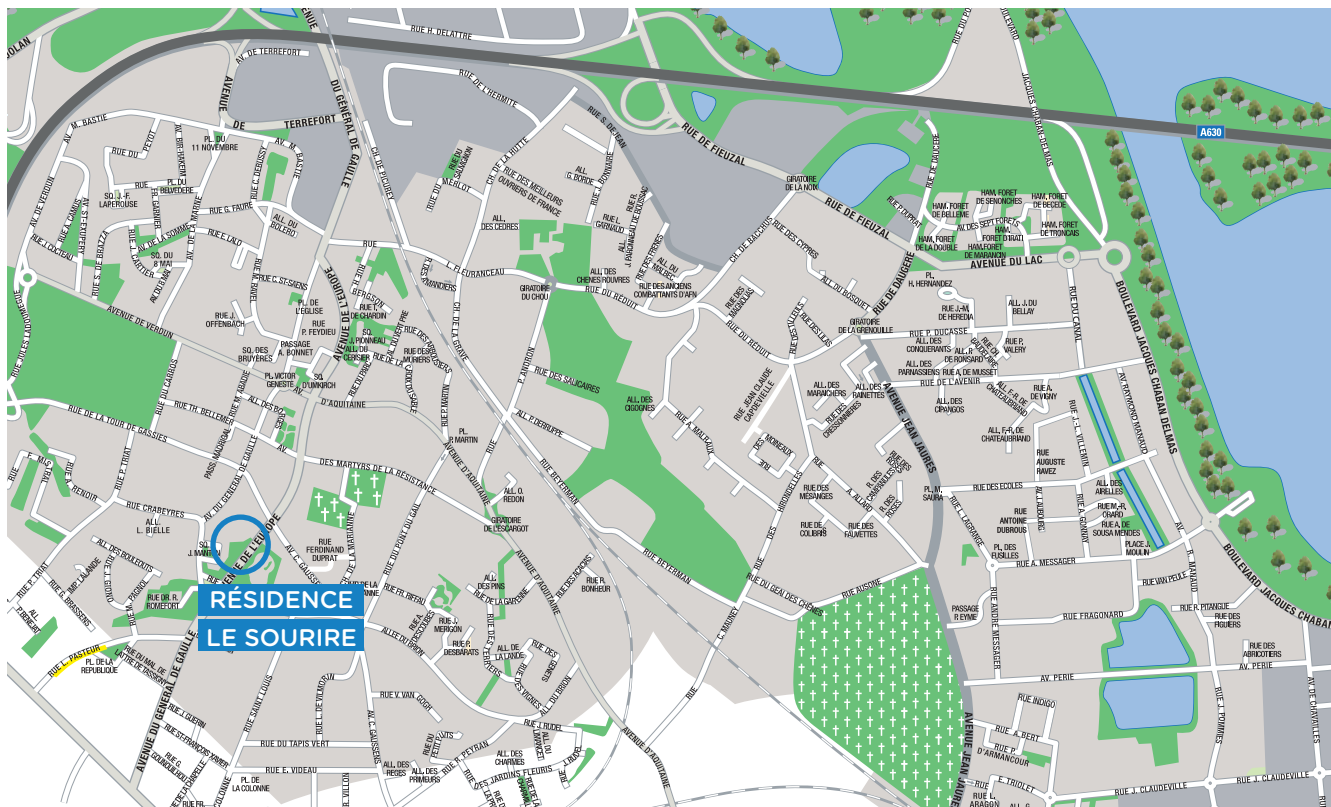
Bruges compte 621 ha d'espaces verts et 85 ha d'étendue d'eau, soit au total 49,6% de la surface de la ville. Ce patrimoine naturel remarquable est composé de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges (265 ha), du parc Treulon et de sa plataneraie centenaire (3 ha), du parc Ausone que la ville a aménagé en 2019 (12 ha) mais aussi des étangs et canaux du Tasta, du lac de Bordeaux, du lac Lamothe, etc. La place de la nature contribue grandement à la qualité de vie à Bruges. C'est un atout précieux que la ville et Bordeaux Métropole préservent et développent chaque année, à travers l'entretien des espaces verts mais aussi la végétalisation des espaces publics et la plantation de nouveaux arbres. La ville de Bruges dispose par ailleurs de 3 fleurs du label «Ville et Villages fleuris», qui récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur du patrimoine végétal et naturel.



LOCALISATION

OÙ SE SITUE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE SOURIRE ?

Ancienne terre maraîchère, la ville de Bruges se distingue par sa qualité de vie et par le dynamisme de ses 20 602 habitants. Bruges est également reconnue grâce à ses nombreuses manifestations et par l'attractivité économique de son territoire. La Résidence « Le Sourire » est installée à 500 mètres du centre-ville de Bruges, à proximité de différents commerces.



Résidence Autonomie « Le Sourire » - 41 Avenue Charles de Gaulle, 33520 Bruges

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Budget participatif, réunions publiques de quartiers, enquêtes sur la politique sportive ou sur la jeunesse, concertation sur les projets urbains comme Terrefort, la place Jean Moulin ou encore le Centre-Ville, la ville organise tout au long de l'année plusieurs rendez-vous de démocratie citoyenne. L'objectif est de pouvoir associer les habitants au processus de décision publique, sur certains sujets.

ANIMATIONS ET CULTURE

26 grands événements sont organisés chaque année par la ville et participent à son dynamisme, son attractivité et sa qualité de vie : Fête des mobilités, Semi-Marathon des Jalles, Fête Foraine, Salon des associations, marché de Noël, etc. L'Espace culturel Treulon, l'École de musique municipale et la ludo-médiathèque Le Château, ces trois équipements municipaux, proposent également de nombreux rendez-vous culturels pour tous les publics et tous les goûts. A cela s'ajoutent les nombreuses manifestations organisées par les associations et soutenues par la ville.



LES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE ?

Notre établissement est une Résidence Autonomie gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bruges.

Les bâtiments appartiennent au bailleur social Énéal. La vocation de la résidence est le logement autonome des personnes retraitées valides, avec proximité de services (animations, restauration...).

L'établissement a été créé en 1975 et dispose de 60 logements de type T1bis répartis sur 3 niveaux avec ascenseurs et un foyer central. Le bâtiment a été rénové, une première fois en 2005. En 2024 et 2025, la résidence autonomie a connu une rénovation importante avec l'isolation par l'extérieur des logements, la rénovation du foyer et la réfection des salles de bain. Les espaces verts entourant la résidence participent à créer un environnement calme et paisible.

L'établissement n'est pas médicalisé. Aucun personnel soignant n'est rattaché à la Résidence. Cet établissement ne peut donc pas accueillir de prise de personnes en situation de perte d'autonomie physique ou psychique. Chaque résident peut faire appel au médecin de son choix. Les infirmiers, les pédicures et les masseurs kinésithérapeutes libéraux peuvent intervenir au libre choix du résident.

QUEL EST L'ORGANISME GESTIONNAIRE ?

L'établissement est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs désignés parmi les membres du Conseil Municipal et des représentants du monde associatif. Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS. Le percepteur de la trésorerie de Blanquefort en est le comptable. La Directrice de la Résidence Autonomie « Le Sourire » et l'équipe municipale sont chargées d'exécuter les décisions du CCAS et de veiller au bon fonctionnement de l'établissement.



OBTENIR UN LOGEMENT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Sont prioritaires pour l'obtention d'un appartement :

- > les personnes habitant à Bruges,
- > les personnes dont la famille réside à Bruges.

La demande d'admission est à adresser au Maire de Bruges, en précisant vos motivations. En retour, vous recevrez par écrit les modalités à suivre pour prendre contact avec la Directrice de la structure.

La Directrice de l'établissement vous recevra ensuite pour un entretien obligatoire. Il permet une première prise de contacts, et une explication sur le fonctionnement de la structure. Cet entretien aborde la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources), outil destiné aux professionnels pour évaluer votre niveau d'autonomie. Avant votre entrée à la Résidence, une grille AGGIR vierge vous est remise. Elle doit être retournée complétée par votre médecin traitant.

Pour intégrer la Résidence vous devez être reconnu en GIR 5 ou 6. Par la suite, et conformément au décret 2007-793, les résidents dont l'évolution du niveau de dépendance entraîne un classement dans les groupes GIR 1 à 3 doivent être relogés, grâce au soutien de la famille et des professionnels dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes). Cet entretien peut être renouvelé tous les ans ainsi qu'après une hospitalisation ou tout autre évènement pouvant modifier l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

L'ÉQUIPE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

> **LA DIRECTRICE** : Elle est garante du bon fonctionnement de la structure, elle en fait vivre le projet et s'assure des aspects réglementaires.

> **L'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE** : Elle a un rôle d'accueil des résidents, des familles, des visiteurs, ainsi que des missions de secrétariat et d'aide pour vos documents administratifs.

> **L'ANIMATRICE** : Elle met en place des activités d'animation en tenant compte de vos souhaits et de ses observations. Elle favorise les liens sociaux.

> **L'AGENT TECHNIQUE** : Il enregistre les petits travaux d'entretien et fait le lien avec Bordeaux Métropole qui effectue les travaux.

> **LE PERSONNEL DE RESTAURATION** : Ils préparent et servent un repas équilibré, de présentation agréable, en intégrant les règles d'hygiène. Ils sont également attentifs au bon déroulement du temps de repas.



EMMÉNAGER

À MON ARRIVÉE

Le jour de votre arrivée, le dossier administratif est effectué avec la Directrice, ainsi que la signature du règlement de fonctionnement qui fixe les règles de vie à l'intérieur de la Résidence. Le jeu de clé vous sera remis, après l'état des lieux, en échange de l'attestation d'assurance multirisque habitation de votre logement et du cellier individuel. Cette attestation doit être transmise à l'accueil de la Résidence chaque année. Il vous sera également demandé un chèque de caution.

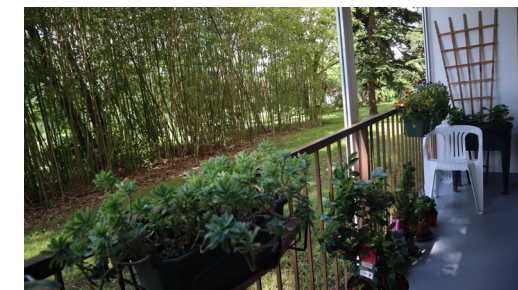
DES QUESTIONS ?

L'équipe de la Résidence « Le Sourire » est à votre disposition pour vous aider à prendre vos repères dans la Résidence et vous orienter vers les services adaptés à vos besoins. L'assistante administrative se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans le quotidien de vos démarches (courrier, appel d'un taxi, demande financière d'aide au logement...). Vous pouvez la joindre au 05 56 16 84 50. Elle vous accueille du lundi au vendredi. L'accueil se situe dans le foyer central de la Résidence.

LES APPARTEMENTS

Chaque appartement est loué vide pour vous permettre de recréer votre univers familial. Il s'agit de T1 bis d'une surface de 32 m² comprenant :

- une entrée
- une salle d'eau avec lavabo, douche et WC, équipée de poignées de sécurité et d'un siège de douche
- une pièce centrale pouvant recevoir votre mobilier : lit, commode, buffet, armoire...
- une cuisinette équipée : 2 plaques électriques, 1 évier et 2 placards
- un cellier situé au rez-de-chaussée de votre bâtiment



VIVRE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

LE RESTAURANT

Les repas peuvent être pris en commun au restaurant Pin Vert à partir de 11h45, du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Seul le repas du midi est assuré. Les repas sont livrés chaque jour par la société SRA (Service de Restauration Ansamble Aquitaine). Le prix des repas est fixé chaque année par le Conseil d'Administration du CCAS. Le coût d'un repas est calculé en fonction de vos revenus. Les menus sont disponibles à l'accueil de la résidence. Le restaurant est aussi ouvert aux personnes retraitées de Bruges mais les résidents sont prioritaires. Il vous est demandé de réserver les repas au moins 24 heures à l'avance. Si votre état de santé justifie un portage de repas à domicile, vous pouvez en faire la demande en fournissant un certificat médical précisant la durée. En cas d'annulation, nous vous demandons également de prévenir 24 heures à l'avance. Un repas anniversaire mensuel est organisé, vous pouvez contacter la responsable du restaurant au 05 56 16 84 53. Elle est entourée de deux agents au restaurant.

LES ANIMATIONS

Des animations sont régulièrement proposées. L'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles demandes et interrogations sur les loisirs. Une présentation des animations se déroule au Pôle seniors tous les mois. Au cours de cette réunion, les animations sont présentées et les inscriptions sont effectuées. Quelques exemples d'animations qui peuvent être proposées au sein de la Résidence : ateliers mémoire, gymnastique douce, arts plastiques, atelier discussions, atelier numérique, danse en ligne, atelier tricot et couture. La Résidence dispose de trois terrains de pétanque et d'une petite terrasse extérieure accessible.



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil de Vie Sociale permet aux résidents, à leur famille et au personnel d'être associés au fonctionnement de l'établissement. C'est un organe consultatif qui donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment :

- L'organisation et le fonctionnement de la Résidence
- La vie quotidienne de la Résidence et ses activités
- L'animation socioculturelle
- Les projets de travaux et équipements
- Les projets d'animations, de voyages
- Les idées pour créer des liens entre les résidents

Le Conseil de Vie Sociale est composé de représentants élus des résidents et des familles. Des administrateurs du CCAS et des représentants du personnel y participent également. Les représentants des résidents prennent en compte vos besoins et attentes dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale.

Vous pouvez obtenir la liste des personnes élues représentant l'ensemble des résidents et vous présenter comme représentant si vous le souhaitez en vue d'une élection. C'est un moyen de vous exprimer, de communiquer et d'agir ensemble.

L'ENTRETIEN

Le nettoyage des parties communes du foyer central est assuré par les agents d'entretien. Chaque résident assure l'entretien de son appartement. Au besoin, vous pouvez avoir recours à des services extérieurs (aide à domicile ou personne de votre choix).

La surveillance des immeubles, leur fonctionnement technique, la sécurité des équipements ainsi que les petits travaux d'entretien courants (changement d'une ampoule, réparation d'une boîte aux lettres...) sont effectués par les agents techniques qui sont aussi présents pour assurer votre sécurité.

LES TARIFS

Le prix de la redevance mensuelle est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CCAS, une fois par an. L'augmentation annuelle est basée sur l'indice National des prix de la Consommation.

Le prix de la redevance (le loyer) + le chauffage + les charges (eau, ascenseur, ...) les frais d'électricité et de téléphone sont à votre charge.

En fonction de vos revenus, il est possible de demander l'allocation logement auprès de la Caisse d'Allocations familiales. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'assistante administrative pour plus de renseignements.

LIBÉRER LE LOGEMENT

Lorsque vous souhaitez libérer votre logement, vous devez en informer la Directrice au moins 30 jours avant le départ envisagé par lettre recommandée.



QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME DE SANTÉ ?

Chaque résident doit informer le secrétariat de la Résidence en cas d'absence supérieure à une journée, pour éviter toute inquiétude. L'établissement n'est pas médicalisé, mais tous les appartements et parties communes de la résidence sont équipés de télésurveillance, à votre disposition 24h/24 et 7j/7.



NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Accueil de la RA : 05 56 16 84 50
- Accueil de la Mairie : 05 56 16 80 80

CONTACTS UTILES

> Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD)

Aide au repas, entretien du logement, accompagnement aux courses...
Domaine du Grand Darnal
Tél : 05 56 16 80 81

> Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Soins d'hygiène et relationnels, accompagnés, si besoin, de soins techniques infirmiers
Domaine du Grand Darnal
Tél : 05 56 16 49 30

> Service solidarité de la Mairie de Bruges

Maison Municipale du Tasta
63 rue André Messenger, Bruges
Tél : 05 56 16 80 83

> Portage de repas à domicile

Destiné aux Brugeais, sur certificat médical et en fonction des disponibilités
Tél : 05 56 16 84 50

> Le foyer-restaurant

Ouvert aux Brugeais de plus de 60 ans sans condition de ressources, avec tarifs adaptés aux revenus.
Tél : 05 56 16 84 50

> Le transport accompagné

Ouvert aux Brugeais de plus de 60 ans sans condition de ressources, sur inscription.
Tél : 05 56 16 84 50

